

Règlement du jeu-concours « La basilique des Secrets »

Article 1 – Organisation

La Fondation Fourvière, propriétaire du site de la basilique Notre-Dame de Fourvière, dont le siège social est au 8 place de Fourvière, 69005 Lyon, organise du 12 juin au 31 août 2021, un jeu-concours sans obligation d'achat, intitulé « La basilique des secrets ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au jeu-concours « La basilique des secrets ».

Article 2 – Participation

Le jeu-concours « La basilique des secrets » est gratuit et ouvert à tous, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours, et des membres de la Fondation Fourvière.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par famille.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par famille désignée gagnante.

Article 3 – Durée, principe et désignation des gagnants

La Fondation Fourvière propose du 12 juin 2021 au 31 août 2021, le jeu-concours « La basilique des secrets » disponible au Pavillon d'accueil, dans la basilique ou en téléchargement sur le site internet www.fourviere.org.

Pour participer au jeu-concours « La basilique des secrets » chaque famille ou individu doit répondre à 12 questions, remplir le formulaire de participation (Nom et prénom – Adresse mail – Téléphone) puis remettre le

livret jeu au Pavillon d'Accueil situé sur l'esplanade de la basilique Notre-Dame de Fourvière.

La Fondation Fourvière désignera par tirage au sort les gagnants, parmi l'ensemble des formulaires déposés ayant 100% de bonne réponses.

Le tirage au sort aura lieu le 31 août 2021 en présence d'un huissier de justice.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité du formulaire du Participant.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 4 - Les lots

10 lots sont mis en jeu : - 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € à la Boutique de Fourvière - 5 livres «Fourvière, l'Âme de Lyon» d'une valeur de 85€ l'unité - 2 formules déjeuner au Café de Fourvière d'une valeur de 24€ - 1 Visite Insolite pour deux personnes d'une valeur de 24€ - 1 Visite Contée pour deux personnes d'une valeur de 16€.

Article 5 - Remise des lots

Les gagnants seront uniquement prévenus par courrier électronique à l'adresse électronique déclarée par le participant lors de son inscription au plus tard 3 mois à compter de la clôture du jeu-concours concerné.

Les lots seront envoyés par mail excepté les livres l'Âme de Lyon qui seront à retirer à la Boutique de Fourvière.

Les lots ont une validité de 12 mois à compter de l'envoi.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés par les gagnants contre une dotation de nature différente ou contre leur valeur en espèces.

La Fondation Fourvière se réserve, en cas d'indisponibilité du lot, le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente ou supérieure.

Les dotations sont nominatives. Elles ne peuvent être attribuées à une autre personne ou famille et ne peuvent pas être revendus.

Article 6 – Publication des résultats

Les participants autorisent la Fondation Fourvière à conserver, céder et utiliser les informations transmises par leurs soins à l'occasion de leur inscription. En cas de gain ils donnent leur accord pour que leur nom(s), prénom(s) soient diffusés sur le site internet www.fourviere.org sur la page dédiée du jeu concours « La basilique des secrets ».

Article 8 – Données personnelles

Les informations nominatives, ainsi que l'adresse postale et l'adresse électronique communiquée par les participants sont indispensables au traitement des Participations par la Fondation Fourvière. A défaut, les Participations ne pourront être prises en compte.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la Fondation Fourvière à l'adresse suivante : **Service Communication – Fondation Fourvière – 11 montée Nicolas de Lange – 69005 Lyon.**

Article 9 – Réclamation

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant l'entier déroulement du jeu-concours au-delà d'un délai d'un an, à compter de la mise en place du jeu-concours sur le site. Les réclamations devant être formulées par écrit à l'adresse suivante : **Service Communication – Fondation Fourvière – 11 montée Nicolas de Lange – 69005 Lyon.**

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Fondation Fourvière.

La Fondation Fourvière prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu-concours de son auteur, la Fondation Fourvière se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 - Acceptation du règlement / dépôt

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel, donc les éléments sont repris sur la page de présentation du jeu-concours concerné.

Ce règlement est librement accessible sur le site www.fourviere.org où il peut être consulté et imprimé gratuitement à tout moment.

Article 12 - Loi applicable

La loi française s'applique au jeu concours « La basilique des secrets » présent sur le site www.fourviere.org